



PARIS • 19 NOVEMBRE 2024

AGENTS DE LA SNCF VOYAGEURS

SPÉCIAL ADC

NAO 2025

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES

CE QUE L'UNSA REVENDIQUE

L'UNSA-Ferroviaire a exprimé à la direction les légitimes attentes des cheminotes et cheminots en matière de rémunération. **Focus sur nos exigences.**



UNSA-FERROVIAIRE



#1

UNE AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES (AGS)

- **Cumulée** à l'exercice des notations 2025, elle permettrait non pas de maintenir le pouvoir d'achat, mais d'améliorer celui de tous les cheminots.

#2

DES MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES CONTRACTUELS

- **Augmenter le brut de début de la classe 2** pour porter le salaire mensuel net d'un contractuel débutant à la classe 2 à 1 600 € net (sans majoration d'ancienneté).
- **L'octroi de l'indemnité de résidence** afin d'assurer une rémunération plus juste et adaptée à la réalité économique locale.

#3

PRIMES, INDEMNITÉS & ALLOCATIONS

- **La revalorisation des indemnités de travail de nuit** à hauteur de 20 %, portant ainsi le taux B à 4,01 € par heure et le taux A à 4,42 € par heure.
- **La revalorisation des indemnités d'astreinte** de 25 %, les portant ainsi à 24,80 € par journée pour un taux A et à 122,74 € par journée pour un taux B. Cette mesure concerne l'ensemble du personnel des classes 1 à 9.
- **La revalorisation des allocations de déplacement** de 8 % (partielles ou complètes), une augmentation de 10 % des allocations de panier et de repas, ainsi qu'une majoration supplémentaire de 5 % pour les zones à fort coût de vie (Île-de-France, Côte d'Azur et grandes métropoles).



CETTE ANNÉE, LA SNCF A VERSÉ UN DIVIDENDE DE 1 700 000 000 € À L'ÉTAT. COMBIEN RESTE-T-IL POUR LES CHEMINOTES ET LES CHEMINOTS ?

#4

LA RECONDUCTION POUR 2025 DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

- **Il est prévu d'intégrer** notamment une flexibilisation accrue de l'utilisation du FMD pour inclure des solutions de mobilité mixtes et un engagement de la SNCF pour obtenir le label *Employeur vélo pro*.

#5

DES ENGAGEMENTS QUANT À L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS

- **D'un système de partage** de la création de la valeur *via* la mise en place d'un socle d'intéressement Groupe.
- **En faveur de l'égalité professionnelle** et du bien-vivre ensemble, avec notamment la création d'un fonds d'égalité salariale de 10 millions d'euros par an, la création d'un programme *Boost carrière au féminin* permettant d'accélérer les promotions du personnel féminin à des postes à responsabilité ainsi que la prise en compte intégrale du congé parental dans le calcul de l'ancienneté du salarié (contractuel ou statutaire), au-delà des dispositions légales.

EN DÉTAIL

NOS EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES ADC

#6

REVALORISATION DE 5 % DE LA PRIME TRACTION

- Le métier d'agent de conduite connaît une évolution technologique constante, avec l'introduction de nouveaux systèmes de signalisation, de nouveaux matériels roulants et de nouveaux outils numériques.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Une augmentation de la prime de traction visant à reconnaître l'effort d'adaptation et de formation continue fourni par les ADC pour maîtriser ces nouvelles technologies !

#7

PRIME RELATIVE AU VOLONTARIAT POUR CONGÉ DE FIN D'ANNÉE

- L'exemple récent des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 a démontré que l'octroi de primes spéciales participe fortement à la mobilisation et à la motivation des agents volontaires pour travailler durant ces périodes de fortes tensions sur les congés, sans pour autant remettre en cause le droit aux congés ni à la grève.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Les agents en opérationnel durant les fêtes doivent obtenir une reconnaissance financière !

#8

REVALORISATION DE LA PRIME D'INTEROPÉRABILITÉ ET D'EAS

- Les ADC des roulements interopérables ont tous des compétences supplémentaires avec des formations et des responsabilités lourdes.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Un taux unique sans critère kilométrique, une revalorisation du taux et sa mensualisation.

- Le développement accéléré de l'équipement agent seul (EAS) dans l'entreprise et la polyvalence sont de plus en plus demandés aux ADC.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Un doublement de la prime EAS !

#9

DOUBLEMENT DE L'INDEMNITÉ DE MODIFICATION DE COMMANDE (IMC)

- L'IMC doit s'adapter au coût de la vie qui évolue et tenir compte de l'inflation. Tout changement sur son planning de travail peut engendrer des frais que seul l'agent supporte aujourd'hui (garde d'enfant, restauration, transport, etc.), sans parler des problématiques sur la vie personnelle.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Le doublement de l'IMC !

#10

MESURES D'AMORÇAGE DES NOTATIONS 2025

- La création des niveaux et des PR de fin de carrière chez les ADC nécessite la mise en place de mesures spécifiques d'amorçage à partir d'avril 2025. En créant et en basculant (*a contrario* des autres classes) la PR TB3 21 et la PR TA2 14 dans un nouveau niveau privent les ADC de son accès en application du chapitre 6 du statut.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Des mesures d'amorçage dès la PR 19 chez les TB et dès la PR 12 chez les TA. L'alimentation de ces PR est très restreinte à cause des faibles taux de pourcentage et des délais de séjour longs !
- › La mise en place d'un délai de séjour maximal sur les niveaux 2 et 3 des classes TA et TB !
- › L'application du chapitre 6 du statut avec la mise en place de pourcentages de passage sur chaque PR des nouveaux niveaux TA 3 et TB 4 !



#11

REFONTE DU TAUX DE RÉMUNÉRATION DES WEEK-ENDS ET FÊTES

- Les contraintes inhérentes à ce rythme professionnel doivent se voir mieux valorisées.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › La refonte du taux de rémunération du travail des samedis, dimanches et fêtes, avec une notion de taux rémunérateur évolutif en fonction du nombre de ces jours travaillés par un taux annuel progressif !

#12

RETOUR DE LA BONIFICATION POUR LA RETRAITE

- Le système de bonification traction a disparu à la suite de la réforme des retraites de 2008. Seuls les cheminots embauchés avant le 1^{er} janvier 2009 peuvent y prétendre. Les ADC embauchés au statut à partir de 2009 ont un système moins-disant avec l'ouverture d'un PER (plan épargne-retraite) privé cotisé à 100 % par la SNCF et un CET surabondé.

QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

- › Le retour du système de bonification pour tous les ADC, statutaires et contractuels !



UNSA-FERROVIAIRE